

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-107 à 26-110	27	06	06	33
Pour la délibération n°26-111	26	05	06	31
De la délibération n°26-112 à 26-123	27	06	06	33
De la délibération n°26-123 à n°26-124	25	05	09	30
De la délibération n°126 à 127	27	06	06	33

Secrétaire : Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD **Maire**, Mmes Anne TERLEZ, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mmes Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Mme Sylvie LANGEARD **Adjoint**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Thierry BEAUCOUSIN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD

ABSENTS : M. Thierry BEAUCOUSIN pour les délibérations n°26-123 et 26 -124 (en raison du retrait de son mandataire)

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : n° 26-112 - Convention d'occupation entre la Ville de Louviers et le Département de l'Eure pour la Fabrique des solutions

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le
Par affichage, le

11 JUIN 2026

11 JUIN 2026

Fait à Louviers, le 08 juin 2026

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



N° 26-112

CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA VILLE DE LOUVIERS ET LE DÉPARTEMENT DE L'EURE POUR LA FABRIQUE DES SOLUTIONS

RAPPORT

M. Jose PIRES rappelle que la Ville de Louviers a engagé la conception et la construction de la « Fabrique des solutions », équipement destiné à regrouper plusieurs services publics, municipaux et départementaux, notamment le centre social municipal Pastel, la Maison du département, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Louviers et l'antenne locale de la Caisse d'allocations familiales, dans un nouveau bâtiment construit dans le quartier des Acacias.

Afin de conduire ce projet, la Ville de Louviers a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'opération, confiée à Eure aménagement développement (EAD), en lien avec les partenaires publics appelés à occuper le futur équipement.

Par délibération n° 21-085 du 7 juin 2021, la Ville a accepté de conduire la maîtrise d'ouvrage du programme pour le compte du Département de l'Eure, celui-ci s'engageant à indemniser la Ville à hauteur de sa quote-part du projet.

À l'issue de la définition du programme technique détaillé, il est apparu que les besoins en surfaces et en locaux du Département représentaient une part significative de l'équipement. Le Département a, en conséquence, pris en charge une partie des dépenses engagées par la Ville.

Compte tenu de la vocation de service public de l'équipement et de son appartenance au domaine public, il n'est pas possible de recourir à une copropriété de droit commun, ni à un bail de droit privé. Il convient donc d'encadrer les conditions d'occupation, d'utilisation et de gestion des espaces mis à disposition du Département par une convention d'occupation du domaine public.

Cette convention a pour objet de préciser les droits et obligations respectifs de la Ville de Louviers et du Département de l'Eure, notamment les espaces concernés, les modalités d'occupation, les conditions financières, les règles de gestion et d'entretien, ainsi que les responsabilités de chaque partie.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation de la Fabrique des solutions à intervenir avec le Département de l'Eure et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1,

Vu la délibération n° 21-085 du Conseil municipal en date du 7 juin 2021 relative à la maîtrise d'ouvrage du programme de la Fabrique des solutions,

Vu le projet de convention d'occupation de la Fabrique des Solutions à intervenir avec le Département de l'Eure, annexé à la présente délibération,

Considérant que la Fabrique des solutions a vocation à accueillir des services publics municipaux et départementaux dans un équipement commun situé dans le quartier des Acacias et qu'il convient de définir, par convention, les conditions d'occupation, d'utilisation et de gestion des espaces mis à disposition du Département de l'Eure au sein de cet équipement,

APPROUVE les termes de la convention d'occupation de la Fabrique des solutions à intervenir avec le Département de l'Eure ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

DIT que Monsieur le Maire, ou son représentant, est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

